



COMITÉ DIRECTEUR



PV n°2 du 15 septembre 2025

Réunion extraordinaire en visio-conférence

Sous réserve de validation

Membres présents : Gérard GONZALEZ, Philippe TEILLOT, Raymond MIQUEL, Michel BANES, Céline WAIRY, Olivia CORBIN, Mohamed ACHAARAOUI, Alexa MAY, Karim TOURECHE, Hélène BOURDON, Bruno SIMOES DE SOUSA, Charlène LAUR, Stéphanie TAPIE.

Membres absents excusés : Michel CHARRENÇON.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Le comité directeur se tient le lundi 15 septembre 2025 à 20h00 en visioconférence.

Ordre du jour :

- Modification du bureau,
- Référent sécurité du DAF.

Ouverture du Comité Directeur.

Mot de bienvenue du Président, Gérard GONZALEZ : Est rajouté à l'ordre du jour : Point sur la composition de la Commission de Discipline.

- **Modification du bureau** : Notre secrétaire général M. Philippe TEILLOT a souhaité quitter ses fonctions de secrétaire général, pour des raisons professionnelles, il garde le mandat de Président Délégué.

En tant que Président j'ai demandé à Mme Olivia CORBIN de prendre la fonction de secrétaire générale du District. Après discussion entre élu(e)s, cette nomination est mise au vote.

=>Nomination validée par les membres présents : 11 pour, 1 abstention et 1 membre ne participant pas au vote.

Le poste de secrétaire général adjoint étant libre, j'ai demandé à M. Raymond MIQUEL de bien vouloir assurer cette fonction. Après discussion entre élu(e)s, cette nomination est mise au vote.

=>Nomination validée par les membres présents : 10 pour, 3 abstentions.



- **Référent sécurité du DAF** : M. Philippe TEILLOT assurera la Présidence de la Commission Prévention des Risques et Sécurité. Il aura en charge les fiches navettes et sera l'interlocuteur avec les services de l'état de la Ligue. Après discussion entre élu(e)s, cette nomination est mise au vote.

=>**Nomination validée par les membres présents : 13 pour.**

En tant que Président du District, j'ai demandé à M. Philippe TEILLOT de prendre la présidence de la Commission des Délégués. Après discussion entre élu(e)s, cette nomination est mise au vote.

=>**Nomination validée par les membres présents : 13 pour.**

Création d'une commission de travail qui aura pour but de réfléchir sur les championnats D3 et D4, sur le rôle de l'arbitre bénévole de touche qui peut rentrer comme joueur. Cette commission sera composée d'un représentant de la CDOCC, d'un arbitre, d'un représentant de la commission de Discipline, d'un représentant de la commission des règlements et contentieux et de 2 représentants de clubs. Ils devront rendre compte de leurs travaux avant l'AG d'hiver. Cette commission de travail sera sous contrôle de la secrétaire générale.

Après discussion entre élu(e)s, cette commission est mise au vote.

=>**Commission validée par les membres présents : 13 pour.**

Madame Alexa May, Présidente de la Commission du Statut de l'Arbitrage, demande que le comité directeur se prononce sur l'entrée de Madame Sandrine Cancel, Présidente du club de Mirepoix, dans sa Commission afin de remplacer Monsieur Nicolas Fernandez qui ne représente plus de club.

=>**Nomination validée par les membres présents : 13 pour.**

- **Point sur la composition de la Commission de Discipline** : Exclusion d'un membre :

Lecture faite par le Président, Gérard GONZALEZ :

Atteinte à l'intégrité de la commission

Dans le cadre des règlements de la Fédération Française de Football (FFF), les membres des commissions doivent respecter des principes d'**éthique, de loyauté et de transparence**. La **Charte d'éthique et de déontologie** de la FFF (Annexe 8) impose aux membres :

- de ne pas nuire à l'image ou au bon fonctionnement des instances,
- de respecter les décisions collectives,
- de ne pas agir de manière unilatérale ou frauduleuse.

Il a été constaté que Monsieur JF a procédé par ces agissements à répétition en portant atteinte à l'image de la commission de discipline ainsi que de la **modification systématique**

et unilatérale de procès-verbaux de réunions de la commission de discipline, sans validation préalable ni accord des autres membres.

Ces modifications ont été effectuées en dehors de toute procédure collégiale, et sans que les décisions prises en séance aient été respectées.

Ces agissements ont été portés à la connaissance du bureau du district, et ont suscité une vive inquiétude quant à la régularité des décisions prises et à la crédibilité de la commission.

Les faits reprochés constituent une **atteinte grave à l'intégrité de la commission disciplinaire**, au regard des textes suivants :

a) Charte d'éthique et de déontologie de la FFF (Annexe 8 des Règlements Généraux)

Cette charte impose aux membres des instances fédérales :

- de respecter les décisions collectives,
- d'agir avec loyauté, intégrité et transparence,
- de ne pas nuire à l'image ou au bon fonctionnement des instances.

La modification unilatérale de documents officiels constitue une **violation manifeste de ces principes**.

b) Règlement Disciplinaire de la FFF (Annexe 2)

L'article relatif au fonctionnement des commissions prévoit que :

« Toute altération non autorisée des procès-verbaux ou des décisions constitue un manquement grave susceptible d'entraîner l'exclusion du membre concerné. »

Conséquences pour le District

Les agissements de M. JF ont :

- porté atteinte à la **crédibilité de la commission**,
- mis en cause la **légalité des décisions rendues**,
- nui à l'image du **District de l'Ariège** auprès des clubs et licenciés.

4. Proposition

Au regard de la gravité des faits et des textes précités, il est proposé :

- de **saisir le Comité Directeur** du District pour statuer sur l'exclusion de M. JF,
- de **lui notifier les faits reprochés**
- de **prononcer son exclusion** de la commission disciplinaire, conformément aux statuts et règlements en vigueur.

M. Philippe TEILLOT rappelle que pour la saison 24/25 nous lui avons rappelé qu'il avait outrepassé ses fonctions, il y eu beaucoup d'erreurs sur les PV qui ont amené des avenants

pour rétablir la conformité des PV. Une instabilité de fonctionnement a été constatée dans cette commission.

Après débat entre élu(e)s, il a été décidé de passer au vote pour l'exclusion de cette personne.

Les membres élu(e)s de la commission de Discipline ne prenant pas part au vote ainsi que le Président du District :

=>Exclusion validée par les membres présents : 9 pour, 4 élu(e)s ne prenant pas part au vote. (14 inscrits – 13 présents).

Un courrier sera envoyé par lettre postale par le Président du District à cette personne pour lui notifier cette décision.

- **Information diverse du Président** : M. Philippe DIALLO, Président de la FFF, sera présent le 7 et 8 octobre à Castelmaurou. Hélène BOURDON et moi-même seront présent pour représenter le District.

Fin du CD à 21h30

Olivia CORBIN
Secrétaire Générale

Gérard GONZALEZ
Président

